



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : QUENNESSON Julien, DURANT Marc, MORTUAIRE Marlène, LEHINGUE Yazid, MATUSZAK Lydie, TOSOLINI Christian, DIRIX Dominique, LECLERCQ Michel, FINKE Daisy, TIEFENBACH Jean-François, GRATTEPANCHE Maryse, COPIN Bernard, DANNEL Brigitte, BLANQUET Michelle, DIRIX Michel, MOLIN Eric, LOUBERT François, SERICOLA Ugo, PRUVOT Marie-Line, BUYSE Sandrine, JOVENIN Thomas, MACKRE Geneviève, LINKE Dominique, WERQUIN Isabelle, MATUSZEWSKI Jérôme, LESIEUX Olivier, MARCHIO Matthieu

Absents ayant donné pouvoir : JOPEK Alain, LEVEQUE GODARD Frédérique, VON WALLENSTEIN Mélissa, BRASSENS Gaëlle, RAOUT Hervé,

Absents : DELATTRE Daisy

Secrétaire de séance : DIRIX Dominique

1. **Programme 2021 géothermie au CASCAL : sollicitation des subventions.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de mise en place de géothermie au CASCAL

Le CASCAL est le 2ème bâtiment le plus consommateur en énergie après la piscine. Il représente 145 000 kWh d'électricité, 625 000 kWh de gaz naturel et 700 m³ d'eau.

C'est 38 000 € d'électricité, 36 000 € de gaz naturel et 3800 € d'eau, soit une facture totale de 78 000 €.

Cela représente les consommations d'énergie de 38 foyers en moyenne.

Le CASCAL est un bâtiment phare de la collectivité, il rassemble beaucoup d'activités et d'associations. Lors du dernier bilan énergie présenté aux élus, ceux-ci se sont interrogés sur les axes d'amélioration possible en termes de consommation d'énergie.

Lors d'une étude d'opportunité réalisée en 2019, le SCOT du Douaisis avait identifié un potentiel en géothermie nappe ou sondes.

Pour cette raison, la Ville a déposé en 2020 un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME et engagé une consultation pour retenir une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le groupement Ferest Energie

et Stratégéo a été missionné en septembre 2020 pour réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place de géothermie sur ce complexe sportif.

Cette étude de faisabilité conforte pour ses premiers résultats le potentiel en géothermie et identifie la solution sur sondes comme étant celle la plus adaptée (après modélisation et scénarios comparatifs).

Selon cette étude, les résultats espérés sont les suivants :

- Une économie de 191 MWh/an en énergie primaire
- une diminution des charges liées à l'énergie dès la première année
- une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre (87.6t/an de CO2 évités)
- une dépendance moindre aux énergies fossiles, la pompe à chaleur couvrant 90% des besoins et la part des énergies renouvelables couvrant 49.7% du site.

Il s'agit par ailleurs d'une opération exemplaire qui pourra être une vitrine en termes d'énergie renouvelable.

Les travaux consisteront :

- Tout d'abord dans la réalisation du forage test pour conforter les résultats théoriques et voir comment se comporte la sonde
- L'implantation d'un champ de 36 sondes
- Les modifications su bâtiment pour implanter la pompe à chaleur
- La pose d'une pompe à chaleur
- Les modifications hydrauliques du local de pompe à chaleur
- Les modifications hydrauliques de la chaufferie gaz

Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 641 810 euros Hors Taxes, le retour sur investissement étant estimé à 12 ans selon le plan de financement prévisionnel.

Montant Hors taxe de l'opération : 641 810 Euros

Demande D.S.I.L. (Etat)	30%	192 543 Euros
Autres Subventions (FRATRI...)	50 %	320 905 Euros
Autofinancement	20%	128 362 Euros

a) Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) de l'Etat.

Considérant que le projet est conforme à la circulaire préfectorale 24 décembre 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.S.I.L. 2021.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de mise en œuvre de géothermie au CASCAL
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à ce projet
- De solliciter pour ce projet une subvention au titre de la D.S.I.L. 2021
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Proposition votée à l'unanimité

b) Demande de financement au titre du Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les territoires du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de mise en œuvre de géothermie au CASCAL
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à ce projet
- De solliciter pour ce projet une subvention au titre du Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les territoires du Conseil Régional des Hauts-de-France
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Proposition votée à l'unanimité

2. Approbation du projet de réhabilitation de la Chapelle Sainte Barbe en espace d'insertion sociale et professionnelle et sollicitation de subvention au titre du Programme Projets Territoriaux Structurants auprès du Conseil Départemental du Nord..

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de réhabilitation de la Chapelle Sainte Barbe en espace d'insertion sociale et professionnelle

Il s'agit d'une réhabilitation d'un bâtiment construit en 1911 par la compagnie des mines d'Aniche, aujourd'hui à l'abandon, qui a eu dans le passé un usage de catéchisme et de patronage. Propriété de l'association diocésaine de Cambrai, il fait l'objet d'un portage foncier de l'EPF.

Le projet a pour objet la réhabilitation du bâtiment situé dans le quartier De Sessevale. Il n'est pas inscrit aux monuments historiques mais se situe dans une cité classée UNESCO. Il est donc important de sauvegarder ce patrimoine intéressant, témoignage de la qualité des constructions des équipements qui accompagnent la vie sociale de la compagnie des mines d'Aniche.

Ce bâtiment accueillera un espace d'insertion sociale et professionnelle et assurera la convergence des compétences, ressources et prestations dans ce domaine.

Ayant vocation à devenir un lieu phare pour l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire, facilitateur pour les actions en faveur de l'emploi. Il impulsera les synergies et sera un lieu de proximité qui permettra au plus grand nombre de profiter des actions menées.

Il comprendra un espace d'accueil/information qui permettra de diffuser l'information sur les sessions de recrutement ou événements liés à l'emploi, des bureaux de permanence pour les structures de l'insertion et de l'emploi sur le territoire intercommunal, des salles de réunion pour l'organisation de rencontres, opérations de promotions, un espace de coworking modulable pour permettre aux acteurs de l'insertion d'organiser des ateliers thématiques, des sessions de recrutement...

Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré en 2019 et les travaux débiteront en 2021.

Le montant de l'opération s'élève à 786 369 euros Hors Taxes.

Montant Hors taxe de l'opération : 786 369 Euros

Etat	30%	235 911,00 Euros
Région	25%	196 592,00 Euros
Département	25%	196 592,00 Euros
Autofinancement	20%	157 274,00 Euros

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de réhabilitation de la Chapelle Sainte Barbe en espace d'insertion sociale et professionnelle
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à ce projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Proposition votée à l'unanimité

3. Requalification des travaux rue Suzanne Lanoy – Approbation du projet et sollicitation des subventions.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de requalification de la rue Suzanne Lanoy, dans le cadre du projet global Somain Cœur de Ville, ayant pour objectif la revitalisation du centre-ville.

Il s'agit d'une requalification complète et qualitative de la rue comprenant les travaux de réseaux, la réfection du revêtement de sol et l'installation d'un nouveau mobilier urbain pour créer un espace partagé

où le piéton aura une place privilégiée. Des espaces de convivialité seront installés sur l'espace public, les poubelles seront enterrées et le stationnement sera réglementé, ceci pour offrir un cadre agréable à la balade shopping et mettre en valeur les commerces.

Des liaisons seront aménagées depuis les parkings existants, notamment avec le parking Anatole France qui sera rendu directement accessible depuis la rue Lanoy suite à la démolition du bâtiment Chasseur d'images et à l'aménagement d'un passage.

Ces travaux comprendront également la mise en place d'un éclairage public à la fois performant et économe en énergie et d'une mise en scène nocturne. La rue sera équipée pour amener de la musique et faciliter les événementiels. Elle pourra notamment être rendue piétonne à certains moments de l'année, facilitant la mise en scène de l'espace public devant les commerces. Enfin, des travaux de plantation seront effectués afin de créer une ambiance plus végétale, soit en pleine terre lorsque c'est possible, soit en bac avec une gestion économe de l'eau. Pour limiter les incivilités, des caméras seront également installées.

La rue, telle qu'elle sera aménagée, invitera à la balade shopping depuis la gare jusqu'à la place Jean Jaurès et se prêtera aisément à la réalisation d'événementiels.

L'opération est estimée à 2 899 672 €HT.

Montant Hors taxe de l'opération : 2 899 672 Euros

Demande D.S.I.L. (Etat)	30%	869 902 Euros
Autres Subventions (Région...)	26.35%	764 049 Euros
Département	23.65%	685 787 Euros
Autofinancement	20 %	579 934 Euros

Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré en 2019 et les travaux débuteront en 2021.

a) Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – programme 2021 – Projet de requalification de la rue Suzanne Lanoy.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de la rue Suzanne Lanoy
- De solliciter pour ce projet une subvention au titre de la D.S.I.L.2021
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Proposition votée à l'unanimité

b) Demande de subvention au titre du Programme Projets Territoriaux Structurants auprès du Conseil Départemental du Nord.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de la rue Suzanne Lanoy
- De solliciter pour ce projet une subvention au Conseil Départemental du nord
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Proposition votée à l'unanimité

c) Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de la rue Suzanne Lanoy
- De solliciter pour ce projet une subvention au Conseil Régional des Hauts de France
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Proposition votée à l'unanimité

4. Personnels communaux

a) Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant qu'en prévision de la période estivale de la fête de la base Anne Franck, des animations de la piscine municipale, du nettoyage préalable à la rentrée scolaire etc..., il est nécessaire de renforcer les services de la ville (service vie scolaire et loisirs, piscine, personnel des écoles etc...) pour la période du 01/07/2021 au 30/09/2021.

Il est proposé aux membres du conseil Municipal :

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée, pour la période du 01/07/2021 au 30/09/2021.

A ce titre, sont créés les emplois suivants :

Pour la fête de la base des 3 et 4 juillet:

- au maximum 10 ETP (équivalent temps plein) le samedi et 10 ETP le dimanche dans le grade des adjoints d'animation territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agents d'animation

Pour le service du personnel des écoles au mois d'aout:

- au maximum 2 ETP (équivalent temps plein) dans le grade d'adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agents d'entretien

Pour l'encadrement des activités de la Piscine municipale durant l'été

- au maximum 1 ETP (équivalent temps plein) sur le grade d'opérateur des APS, relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'opérateur des APS en piscine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions, le niveau de diplômes et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Proposition votée à l'unanimité

b) Modification du tableau des effectifs.

Suite à des avancements de grade et réussites au concours, et parce que les besoins des services ont évolués, monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

La création au 01/05/2021 :

- D'une assistante relais technique sur le grade de rédacteur principal de 2eme classe, filière administrative à temps complet
- D'un poste d'agent des espaces verts-chef d'équipe au grade d'agent de maîtrise, filière technique a temps complet.

Proposition votée à l'unanimité

5. Approbation du Règlement Intérieur de la Bibliothèque Jules Mousseron.

Ci-joint en **annexe 1** le Règlement Intérieur de la Bibliothèque Jules Mousseron qu'il vous est demandé d'approuver.

Proposition votée à l'unanimité

6. Compte-rendu des décisions.

Marchés publics

Mission de coordination SPS avec la société BTP CONSULTANTS, 7 rue Christophe Colomb, 59700 MARCQ EN BAROEUL.

Cette mission a pour objet la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pendant l'aménagement des bureaux au Pôle Etudes et Projets, place Victor Brachelet.

Mission de contrôle technique avec DEKRA Industrial SAS, 10 rue Henri Matisse, 59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES.

Cette mission comprend le contrôle technique sur l'aménagement des bureaux du pôle Etudes et Projets, place Victor Brachelet.

Contrats et conventions

Convention avec l'école Notre Dame de la Renaissance pour la participation communale pour les élèves des classes maternelles pour l'année 2021

Convention avec l'école Notre Dame de la Renaissance pour la participation communale pour les élèves des classes élémentaires pour l'année 2021

Contrat de location entretien de la machine à affranchir le courrier avec la société PITNEY BOWES, 9 rue Paul Lafargue, 93456 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Convention de mise à disposition de locaux avec le Secours Populaire Français.

Contrat avec la société TOP REGIE, 176 rue Augustin Tirmont, 59283 RAIMBEAUCOURT pour l'organisation du spectacle vivant : 'la revue Légendes' le 14 juillet 2021 au Théâtre de Somain

Divers

Indemnité de sinistre suite à l'accident survenu le 28 octobre 2020 au 87 rue Roger Salengro entraînant des dégâts sur un lampadaire.

Le conseil Municipal prend acte

7. Autorisation de participation aux enchères des ventes du Domaine (encheres-domaine.gouv.fr).

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, dans l'optique d'une meilleure utilisation des deniers publics, il peut être utile d'acheter en occasion des biens mobiliers dont d'autres collectivités territoriales/organismes privées n'ont plus l'usage dans le cadre du service proposé par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) gérée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'acquisition de biens d'occasion devient d'ailleurs une nécessité. En effet, conformément au Décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, la réglementation impose un taux minimal d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. La participation aux ventes du Domaine est donc une manière de faire l'acquisition de biens d'occasions.

Les enchères publiques supposent une visite des lots considérés pour l'assurer de leur existence et de leur état.

Il pourra s'agir de biens du type de ceux mentionnés dans le décret mais également de matériel professionnel.

Les enchères publiques ont lieu via des plateformes de vente Drouot Digital ou Moniteur Live par inscription un jour ouvré avant la vente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

De l'autoriser pour l'exercice budgétaire 2021 à participer aux enchères publiques du Domaine par arrêté pour l'achat de biens mobiliers d'occasions pour un montant MAXIMUM de 30000€HT sur un budget TTC prévoyant une taxe domaniale à 12% (36000€TTC).

Proposition votée à l'unanimité

8. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible pour le budget primitif 2021 de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.

Etant donné :

- le résultat excédentaire de fonctionnement de 1 945 910,06 €
- le résultat excédentaire d'investissement de 389 013,58 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
- De couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour 1 404 187,46 € (compte 1068)
- D'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 de 7 339 054,81 € en section d'investissement.
- De reprendre le déficit d'investissement reporté de 735 806,54 € (compte 001)

Proposition votée à l'unanimité

9. Vote des taux d'imposition.

Chaque année, le Conseil Municipal doit arrêter les taux d'imposition de la fiscalité directe communale pour l'année à venir.

L'article 16 de la loi Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 acte la suppression de la taxe d'habitation résidences principales pour les collectivités.

Pour 2021, le taux de foncier de référence est égal aux taux TFB communal 2020 qui est de 28,12 % + taux départemental 59 de 19,29% soit pour la commune de Somain = 47,41%

Conformément aux engagements pris lors du vote du rapport sur les orientations budgétaires, les taux de la fiscalité directe communale 2021 seront proposés comme suit :

<u>Impôt</u>	<u>Taux 2021</u>
Taxe Foncier Bâti	47,41 %
Taxe Foncier Non Bâti	74,23 %

Proposition votée à l'unanimité

10. Budget Primitif 2021.

Annexe 2

Proposition adoptée : 25 voix pour, 1 contre et 6 abstentions

11. Centre Communal d'Action Sociale – Subvention annuelle.

Il est proposé de voter la subvention 2021 au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 1 700 000 €.

Proposition votée à l'unanimité

12. Subvention exceptionnelle

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2 100 € à la Fondation 30 millions d'amis pour l'identification et la stérilisation des chats errants.

Proposition votée à l'unanimité

13. Droit de préemption urbain.

Annexe 3

Le Conseil Municipal prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19 heures 01 minutes.



Le Maire,
Julien QUENNESSON.